



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

journée nationale contre la peine de mort

Question écrite n° 64103

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'initiative prise par des députés de vouloir créer une journée nationale contre la peine de mort. Quel qu'en soit le contexte, le caractère cruel et injuste du châtimeur, pourtant encore reconnu par les dispositifs légaux dans de nombreux Etats, vient heurter la conscience de tous ceux qui croient en la dignité inhérente de toute personne humaine. Soucieux de refuser la survivance de la peine de mort, en quelque endroit du monde que ce fût, il souhaite connaître le sentiment de Mme la ministre sur l'opportunité de l'institution de cette journée nationale.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, est convaincue avec l'honorable parlementaire que la peine de mort est un châtimeur cruel, indigne d'un pays moderne. C'est aussi une peine dont le caractère dissuasif n'a jamais été démontré, tandis que son caractère par nature irrémédiable rend particulièrement insupportable l'idée même d'une erreur judiciaire comme on sait qu'il a pu s'en produire dans le monde. L'abolition de cette peine par la loi du 9 octobre 1981 est à cet égard une étape fondamentale de l'histoire judiciaire de notre pays, ainsi que la ministre de la justice a eu l'occasion de le rappeler lors de la célébration du vingtième anniversaire de cette loi, au cours du colloque organisé dans les locaux de l'Assemblée nationale. Il est vrai que des Etats en trop grand nombre appliquent encore ce châtimeur barbare et que toute action menée pour réduire ce nombre est un pas important en faveur d'une civilisation plus humaine et moderne. Il est ainsi légitime de continuer le combat conduit en France pour l'abolition par une démarche en faveur de l'abolition universelle, à laquelle ont déjà appelé de nombreuses personnalités et autorités morales et politiques. La France soutient et continuera de soutenir toutes les initiatives susceptibles de faire avancer la cause de l'abolition dans le monde. L'institution d'une journée nationale dédiée à la commémoration du combat contre la peine de mort est, à cet égard, une idée intéressante qui mérite d'être étudiée avec attention.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64103

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4077

Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6811